



## **PROGRAMME VOLONTAIRES TERRE DE JEUX PARIS 2024 (V-JOP)**

### **LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RESTREINT POUR L'IDENTIFICATION DE PROJETS D'ACCUEIL DE VOLONTAIRES INTERNATIONAUX**

#### **1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

En partenariat avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et l'Agence du Service Civique, et avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France Volontaires lance le programme **Volontaires Terre de Jeux Paris 2024** qui va permettre la mobilisation d'une centaine de volontaires internationaux venant de 9 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Proche-Orient.

Ce programme a pour ambition de :

- soutenir l'engagement des jeunes de ces pays auprès d'organismes français intervenant sur la thématique « sport et développement » ;
- nourrir l'objectif d'héritage porté par Paris 2024, particulièrement dans la perspective des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026.

Le programme contribuera concrètement à faire vivre les valeurs d'humanisme et de solidarité portées par les Jeux olympiques et Paralympiques ainsi qu'au rayonnement mondial de l'évènement. Au-delà de la plus-value de ces expériences pour les volontaires, c'est tout l'écosystème « sport et développement » qui sera renforcé tant en France que dans les pays partenaires, notamment en faisant émerger des partenariats nouveaux et en profitant du formidable écho offert par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le programme repose sur des missions de volontariats organisées en 2 volets :

- une mission de Service Civique<sup>1</sup> en France, sur la thématique « sport et développement » au sein d'une structure pour une durée de 8 à 10 mois maximum pour le Service Civique.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que le dispositif de Volontariat de Solidarité Internationale en Réciprocité sera également mobilisé à la marge afin de permettre la mobilisation de 6 jeunes qui auront plus de 25 ans au démarrage de leur mission (âge limite pour une mission de Service Civique).

- une mission de volontariat durant le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques à travers le programme « Volontaires Paris 2024 » du Comité d'Organisation des Jeux. Ces missions seront d'une durée de 15 jours et impliqueront l'autorisation de congés pour les volontaires par les structures d'accueil afin de leur permettre d'effectuer leur volontariat Paris 2024<sup>2</sup>.

France Volontaires, en partenariat avec les ambassades de France et les acteurs locaux (agences nationales de volontariat, ministères des sport, comités nationaux olympiques) de 9 pays a procédé à l'identification de 80 futurs volontaires déjà engagés dans leurs pays sur la thématique « sport et développement ». Ces volontaires ont émis des souhaits en termes de thématique de mission.

Les volontaires retenus sont originaires des pays suivants : Bénin, Cambodge, Équateur, Ghana, Inde, Liban, Pérou, Philippines, Tchad.

Les missions des volontaires s'inscriront dans le cadre du dispositif « Génération 2024 », porté par l'Agence du Service Civique, Paris 2024 et le Comité National Olympique et Sportif français (CNOSF)<sup>3</sup>, et devront répondre aux critères des missions labélisées pour ce programme.

A ce titre, 8 thématiques de mission sont retenues pour cet appel à manifestation d'intérêt :

1. **Favoriser l'accès à la pratique sportive** : Permettre à des publics éloignés de la pratique sportive de découvrir et pratiquer des disciplines olympiques et paralympiques, tout particulièrement les nouveaux sports proposés par Paris 2024 au Comité International Olympique (CIO). Promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques auprès du jeune public.
2. **Promouvoir l'accès au sport pour des personnes en situation de handicap** au sein des clubs affiliés.
3. **Sensibiliser à la pratique du sport féminin.**
4. **Promouvoir la pratique sportive auprès des habitants du territoire** (publics qui en sont éloignés, contribuer à la lutte contre l'échec scolaire, à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé des habitants à travers le sport). Les volontaires interviendront en complément des salariés de la structure, sur les dispositifs d'animation sportive afin de participer à la lutte contre l'exclusion, favoriser la réussite éducative et décourager toute forme de violence. La mission se tournera aussi vers des animations auprès de publics souvent à l'écart de la pratique sportive comme les victimes de la grande exclusion, les personnes en situation de handicap, en rémission de graves maladies ou en surpoids ; ou vers des actions destinées à développer l'insertion sociale et le lien intergénérationnel, le sport féminin et la lutte contre les discriminations.

---

<sup>2</sup> Soit du 26 juillet au 11 août 2024 pour les Jeux Olympiques, soit du 28 août au 8 septembre 2024 pour les Jeux Paralympiques. A titre exceptionnel, certains volontaires pourront se voir attribuer une mission à cheval sur les deux temps des jeux.

<sup>3</sup> [Génération 2024 \(service-civique.gouv.fr\)](https://www.service-civique.gouv.fr)

5. **Promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques** auprès du jeune public et accompagner des projets d'éducation par le sport. Renforcer la pratique sportive au sein des établissements scolaires, faire découvrir des disciplines olympiques et paralympiques, tout particulièrement les nouveaux sports proposés par Paris 2024 au CIO.
6. **Favoriser l'engagement citoyen et durable à travers le sport** : encourager et faciliter l'engagement des jeunes, des acteurs sportifs et du grand public au sein des structures sportives, pour les projets citoyens qu'elles portent et en faveur d'une pratique éco-responsable du sport. Contribuer aux actions en faveur d'une pratique du sport excluant les violences et les comportements contraire à son esprit.
7. **Mobiliser et participer à la lutte contre les violences sportives** : Responsabiliser et rendre acteur les usagers des structures sportives pour promouvoir les valeurs civiques et citoyennes de la pratique sportive et lutter contre toutes les formes de violence dans le sport.
8. **Prévenir et lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport** : Favoriser une pratique du sport excluant le harcèlement, les violences sexuelles et les comportements contraire à son esprit

Le référentiel détaillé des missions est disponible sur le site de l'Agence du Service Civique : [sc-generation-2024-referentiel-de-mission.pdf \(service-civique.gouv.fr\)](https://service-civique.gouv.fr/sc-generation-2024-referentiel-de-mission.pdf).

Il est à noter que dans un souhait de voir rayonner plus largement cette initiative, France Volontaires a pour ambition de mobiliser un effectif de 100 jeunes au total. Elle s'attache donc actuellement à mobiliser des financements complémentaires dans le but d'atteindre cet objectif. A ce titre, des candidatures pour cet AMI pourront être placées sur liste d'attente et attribuées dans un second temps pour accueillir un effectif de volontaires supplémentaire lorsque les financements additionnels seront obtenus.

## 2. TERMES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

<b>Objectifs</b>	Identifier les organismes désireux d'accueillir des volontaires pour une mission de Service Civique
<b>Organismes éligibles</b>	Les organismes français disposant d'un agrément Service Civique et proposant/souhaitant proposer des missions relevant du label « Génération 2024 » : <ol style="list-style-type: none"><li>1) Les fédérations sportives ou groupements sportifs nationaux français, et les clubs affiliés</li><li>2) Les organismes du mouvement sportif français (CNOSF, CDOS, CROS)</li><li>3) Les associations et organismes à but non lucratif, en particulier les organismes français membres de France Volontaires</li><li>4) Les collectivités territoriales, les organismes publics agissant dans le domaine du sport</li></ol>

	<p>Les candidatures des organismes labélisés « Terre de Jeux » seront fortement appréciées.</p>
<p><b>Cadre du projet</b></p>	<p><u>1) Un cadre opérationnel structuré autour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un comité de pilotage qui est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il crée les conditions pour faciliter la création des missions et la mise en œuvre des activités selon le cadre défini.</li> <li>- D'un comité de sélection des propositions reçues dans la cadre de cet AMI .</li> <li>- Un accompagnement technique par les équipes de France Volontaires en particulier pour la gestion des formalités administratives nécessaires à l'accueil d'un volontaire (visas, formation au départ, accompagnement au retour, etc.)</li> <li>- Un accompagnement via une formation à distance des organismes d'accueil sur l'accueil d'un volontaire en Service Civique étranger.</li> </ul> <p><u>2) Géographique :</u></p> <p>Les missions proposées dans le cadre de cet AMI devront se dérouler en France métropolitaine dans une ville labélisée Terre de Jeux. Les régions, départements et les villes d'accueil des épreuves seront privilégiés afin de faciliter la participation des volontaires à l'organisation des Jeux. Les candidatures d'autres localités labélisées seront néanmoins les bienvenues. Il est à noter que sur la base des vœux émis par les jeunes pour leur mission « Volontaires Paris 2024 » auprès du Comité d'organisation, les affectations sont les suivantes : sur les 80 volontaires, 59 auront une mission en Ile de France, 9 sur Bordeaux.</p> <p><u>3) Calendrier :</u></p> <p>Le projet s'inscrivant dans le cadre des Jeux Olympique et Paralympiques, France Volontaires souhaite pouvoir déployer les missions des volontaires suffisamment en amont des Jeux. A ce titre, les missions de Service Civique devront démarrer entre février et avril 2024.</p> <p><u>4) Communication, capitalisation :</u></p> <p><u>Communication :</u> Le programme V-JOP disposera d'une identité visuelle propre à utiliser dans tout exercice de communication le concernant. Un plan de communication est également défini dans le cadre de ce programme. Les parties prenantes s'engagent à participer activement à la communication autour de ce programme.</p> <p><u>Capitalisation :</u> les pratiques de partenariat et de volontariat développées dans le cadre de ce programme seront capitalisées en vue de valoriser et pérenniser les mobilités via le volontariat sur la thématique « sport et développement ». Les parties prenantes seront invitées à participer à ce travail de capitalisation.</p>
<p><b>Modalités de participation</b></p>	<p>Les organismes sont invités à manifester leur intérêt pour participer au projet sur le formulaire en ligne en mentionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lieu de la.les mission.s ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La thématique « Génération 2024 » dans laquelle s’inscrit la.les mission.s proposée.s</li> <li>- les objectifs visés par la.les mission.s ;</li> <li>- le cadre partenarial ;</li> <li>- le nombre de volontaires;</li> <li>- le contenu détaillé de la.des mission.s proposée.s;</li> <li>- les modalités d’accueil envisagées (hébergement, accompagnement du volontaire, etc.)</li> <li>- les agréments en cours de validité pour le dispositifs de SC</li> <li>- le calendrier de déploiement envisagé ;</li> </ul>
<p><b>Critères de sélections et engagements attendus</b></p>	<p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l’expérience de l’organisation en matière d’accueil de volontaires ;</li> <li>- la qualité de la mission proposée (objectifs, plus-value pour la structure ou le territoire, modalités d’accompagnement) ;</li> <li>- le nombre de volontaires mobilisés ;</li> <li>- le calendrier proposé (déploiement au plus tard le 30/04/2024) ;</li> <li>- la capacité à les accueillir dans de bonnes conditions ;</li> <li>- la capacité à assurer un suivi opérationnel de la mission du volontaire ;</li> <li>- la capacité à couvrir les frais de fonctionnement du/des volontaire.s</li> </ul> <p><u>Engagements attendus des lauréats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L’engagement à participer efficacement à la constitution du dossier administratif nécessaire à la demande de visa ;</li> <li>- La mise à disposition du.de la volontaire pour sa participation à sa mission de Volontaires des Jeux de Paris 2024 lorsqu’il.elle a été retenu.e</li> <li>- L’engagement à suivre les formations nécessaires à l’accueil d’un volontaire en Service Civique ;</li> <li>- L’engagement dans le tutorat de la mission du volontaire ;</li> <li>- La participation financière selon les modalités définies lors du conventionnement ;</li> <li>- Une implication dans les espaces d’échanges du projet</li> <li>- Une contribution à la communication du projet</li> <li>- Une contribution à la capitalisation du projet ;</li> </ul>

### 3. DISPOSITIFS DE VOLONTARIAT MOBILISABLES

Le programme repose sur la mobilisation d’un dispositif de volontariat :

- [Le Service civique en réciprocité en France](#) (SC-R) : des volontaires de 16 à 25 ans, jusqu’à 30 ans s’ils sont en situation de handicap, effectuant une mission de Service Civique en France auprès des structures intervenant dans des domaines en lien avec les problématiques portées par le label « Génération 2024 » et dans le respect du cadre réglementaire du Service Civique. Les missions devront être d’une durée de 8 à 10 mois.

### 4. ELEMENTS BUDGETAIRES

Pour la mise en œuvre des missions, les structures d'accueil bénéficieront des financements prévus dans le cadre réglementaire propre au dispositif « Service Civique » (indemnité de Service Civique versée aux volontaires, financement du régime de sécurité sociale des volontaires, subvention aux structures d'accueil au titre de la réalisation de la formation civique et citoyenne - volet théorique et PSC1 -, aide au titre du tutorat versée aux structures d'accueil privées à but non lucratif, prise en charge de la formation des tuteurs). A cela s'ajoutera le soutien financier prévu par le programme.

Le tableau ci-dessous précise, à titre indicatif, les coûts unitaires moyens de mobilisation pour une mission, selon le dispositif et la répartition des financements à mobiliser<sup>4</sup>. La contribution de la structure d'accueil devra obligatoirement être en numéraire.

Poste de dépenses	Prise en charge	Unité	Coût d'une mission de volontaire				Total	ASC	Structure d'accueil	Programme Volontaires Terre de Jeux
			Coût Unitaire	Mois	VIÉS					
Indemnités d'engagement	Agence	Mois/volontaire	496,94 €	10	1		4 969,40			-
prestation en nature ou espèce pour frais alimentaire ou transport ou logement	Partenaires	Forfait mensuel	113,02 €	10	1		1 130,20	1 130,20 €		-
Protection sociale	Programme	Forfait mensuel	40,00 €	10	1		400,00			400,00
Complémentaire santé + assurance rapatriement	Programme	Forfait mensuel	50,00 €	10	1		500,00			500,00
Frais de transport A/R Pays d'origine -France / frais de visa	Programme	Par volontaire	1 500,00 €	1	1		1 500,00			1 500,00
Logement pays d'accueil (dont eau et électricité)	Partenaires	Forfait mensuel	500,00 €	10	1		5 000,00			5 000,00
<b>Coût direct des missions de services civique</b>							<b>13 499,60</b>	<b>4 969,40</b>	<b>1 130,20</b>	<b>7 400,00</b>
Tutorat	Agence et Programme	Forfait mensuel	200,00 €	10	1		2 000,00	1 000,00 €		1 000,00
Formation civique et citoyenne, premiers secours (PSC1)	Agence	Par volontaire	160,00 €	1	1		160,00	160,00 €		-
Frais de formation préparation départ, arrivée et relecture de l'expérience	Programme	Par volontaire	700,00 €	1	1		700,00			700,00
<b>Coût formations et accompagnement des parcours</b>							<b>2 860,00 €</b>	<b>1 160,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 700,00 €</b>
<b>Coût des missions de service civique</b>							<b>16 359,60</b>	<b>6 129,40</b>	<b>1 130,20</b>	<b>9 100,00</b>

Chaque mission fera l'objet d'une convention signée entre les parties précisant les rôles et responsabilités de chacun quant à l'organisation et la réalisation de la mission de volontariat.

## CALENDRIER INDICATIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

- 13 NOVEMBRE 2023 : DATE DE PUBLICATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
- 20 DECEMBRE 2023 A 23h59: DATE DE CLOTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
- 15 JANVIER 2024 : SELECTION DES LAUREATS
- ENTRE JANVIER ET MARS 2024: CONVENTIONNEMENT POUR PORTAGE DE(S) MISSION(S)
- ENTRE FEVRIER 2024 ET AVRIL 2024: DEPLOIEMENTS DES VOLONTAIRES

<sup>4</sup> Les prises en charge de l'Agence du Service Civique présentées dans ce tableau ne sont pas exhaustives dans la mesure où le financement d'un Service Civique implique des coûts additionnels pour l'Agence non visibles ici.

## **POUR CANDIDATER :**

Compléter le formulaire en ligne : <https://forms.office.com/e/3MHurD662T>

et pour toute demande relative à ce questionnaire merci d'envoyer un courriel à :  
[annabelle.pringault@france-volontaires.org](mailto:annabelle.pringault@france-volontaires.org) ET [thierry.debris@france-volontaires.org](mailto:thierry.debris@france-volontaires.org)

**Une réunion d'informations concernant l'AMI sera organisée le 27 novembre 2023 à 10h.** Veuillez vous inscrire au lien suivant : <https://forms.office.com/e/88fTniDZTs>